

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le Congrès de Montréal. — IV Reconnaissance officielle et translation des restes de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. — V La semaine eucharistique.

AU PRONE

Le dimanche, 25 septembre

On annonce :

Les exercices du mois d'octobre (1) ;

La fête du Saint-Rosaire ;

Dans le dioc. de Montréal, la collecte pour les hôpitaux ; dans le dioc. de Joliette, la collecte pour les séminaristes ;

Là où la confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière toutes quoties.

NOTE. — On peut se confesser dès le jeudi pour gagner l'indulgence toutes quoties de la fête du Saint-Rosaire.

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières* : a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du Pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique, b) pour ceux qui, à partir du dimanche qui suit la fête du Rosaire, jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que, pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (Raccolta n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la sainte Vierge et de 7 ans et 7 quarantaines pour la prière à saint Joseph. (Raccolta n. 189 et 228.)